

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	9
12 janvier 2024	6	0	3	5	Vote contre	0
					Abstention	0

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23 janvier 2024

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

### **Point n°2 : Budget primitif 2024.**

Le Comité Syndical,

Le budget primitif de l'exercice est dans la continuité du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du comité syndical du 5 décembre 2023.

Le budget primitif 2024 est arrêté à 5 879 000,00 € pour l'ensemble des sections.

Section d'exploitation à 2 515 500,00 €

Les recettes sont principalement issues de la vente d'eau, soit à hauteur de 2,1 millions d'euros. Ce montant tient compte de l'évolution du prix de l'eau à partir du 1er janvier 2024 de 0,05 €/m<sup>3</sup> pour les tranches supérieures à 1 m<sup>3</sup>. En complément, 300 000 € de subventions sont attendues de l'agence de l'eau Rhin Meuse dans le cadre des diagnostics agricoles et des paiements pour services environnementaux (PSE).

S'agissant des dépenses, 900 000 € sont inscrits au titre des charges à caractère général et 290 000 € au titre des charges de personnels. Les autres dépenses réelles de fonctionnement concernent principalement les intérêts des emprunts contractés à hauteur de 90 000 €. 50 000 € de dépenses imprévues sont inscrits à titre prévisionnel. Les dépenses d'ordre sont estimées à hauteur de 950 000 €. À l'instar des années précédentes, ces crédits visent à amortir les biens en propriété du SERM mais ces sommes n'ont jamais été exécutées depuis 2018 car le SERM n'est pas encore propriétaire du patrimoine dont il a la responsabilité.

Section d'investissement à 3 363 500,00 €

Les recettes d'investissement proviennent principalement pour près de 1,1 million d'euros du solde de la subvention pour l'unité de traitement du Carbone Organique Total de l'usine de Moulins-lès-Metz et près de 100 000 € de subventions diverses (porte de garde notamment). Ensuite, 993 000 € d'emprunt d'équilibre provisoire sont prévus dans l'attente de l'affectation du résultat 2023. Enfin, 950 000 € sont prévus au titre de l'amortissement des immobilisations et 230 500 € d'autofinancement prévisionnel.

Les dépenses d'équipement sont envisagées à hauteur de 3 millions d'euros. Elles visent :

- à démarrer le financement de la sécurisation de la conduite d'eau brute à Corny-sur-Moselle pour 1 million d'euros ;
- à renforcer les conduites en sortie du réservoir du Haut de Wacon (projet à 1 million € pour environ 1 km de conduites : 400 k€ en 2024 et 600 k€ en 2025) ;

- à démarrer la réfection des caniveaux de Madine (projet à 800 k€ : 400 k€ en 2024 et 400 k€ en 2025) ;
- à effectuer la réfection du chemin de roulement de la digue des chevaliers (200 k€) ;
- à réaliser des travaux de mise en conformité de l'usine de Moulins-lès-Metz au regard de la réglementation ICPE (projet à 250 k€ : 125 k€ en 2024 et 125 k€ en 2025) ;
- à réaliser des aménagements conjoncturels tels que la pose de regards (300 k€) ;
- à lancer le schéma directeur eau potable (100 k€) ;
- à mettre en œuvre l'étude de sureté (portails, clôtures, signalétique...) (400 k€ environ) ;
- à mener les études prévues par l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2023 établissant les périmètres de protection du canal de Jouy (gestion des eaux du bassin de la Polka, suppression des eaux des voies routières et ferroviaires...) (30 k€).

Les autres dépenses d'investissement concernent le remboursement du capital de la dette à hauteur de 150 k€. Ce montant est inscrit à titre prévisionnel car la liquidation de l'ex-SESEM n'a pas encore été complètement exécutée.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire M49 ;

VU la délibération du 5 décembre 2023 portant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 ;

### DÉCIDE

D'ADOPTER le budget primitif 2024 arrêté à 5 879 000,00 € de dépenses et de recettes ;

DE VOTER les crédits de la section d'exploitation et d'investissement par chapitre tel que décrit dans le document en annexe ;

DE CHARGER Madame la Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine, de l'exécution du budget primitif pour l'année 2024, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes ;

D'AUTORISER Madame la Présidente, à passer les actes et contrats liés à sa mise en œuvre ;

D'AUTORISER Madame la Présidente à solliciter les subventions et dotations auxquelles le Syndicat peut prétendre.

La Présidente,  
Rachel BURGUY